



JUDO-CLUB ETTELBRUCK

RCS : F12424

5B, RUE PIERRE KRACK L-9055 ETTELBRUCK
TEL : 621 74 68 90 – E-MAIL : info@judoettelbruck.lu

FICHE D'INSCRIPTION

Section : Judo Ju-Jitsu N° Passeport Sportif :

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>	Matricule :	<input type="text"/>
Lieu de naissance :	<input type="text"/>	Pays :	<input type="text"/>
Nationalité :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	Code postal :	<input type="text"/>
Téléphone fixe :	<input type="text"/>		
Gsm Père :	<input type="text"/>	Email père :	<input type="text"/>
Gsm Mère :	<input type="text"/>	Email mère :	<input type="text"/>
Email commun :	<input type="text"/>		

Pour les enfants mineurs écrire (en reprenant ce qui correspond):

« J'autorise ma fille/ mon fils à pratiquer le Judo/Ju-Jitsu »

Signature mère

Signature père

Je, soussigné(e) , père/mère de (nom et prénom de l'enfant), autorise, la prise en photo de mon enfant lors d'événements organisés par le club « Judo Club Ettelbruck » et lors de championnats auxquels mon enfant participe. Je donne mon accord pour que ces photos soient publiées dans le journal du Club et sur la page Facebook du Club.

Aucune des photos ne pourra être cédée à un tiers.

Je note que la publication ne donne droit à une rémunération.

A le

Signature mère

Signature père

Gestion des données

Les données collectées sont utilisées en interne pour la gestion des membres ainsi que pour contacter les membres ou leurs parents pour les membres mineurs dans le besoin des activités du club.

Les noms et matricule seront transmis aux ministères du sport ou services y afférent pour les subsides étatiques et pour la gestion des examens par la médecine du sport requis par la loi.

Les noms et date de naissance seront transmis à la fédération des arts martiaux pour établir le passeport sportif et/ou obtenir la licence sportive qui apporte la couverture du sportif par la mutuelle des sportifs.

Assurances et cotisations

Le sportif est tenu de régler sa cotisation dans les meilleurs délais. Sa licence au niveau de la Fédération (et par conséquent sa couverture par la mutuelle des sportifs) ne seront établis/renouvelé qu'à la réception de la cotisation due.

Les cotisations sont redevables par année calendrier (et non année scolaire).

Le Judo et le Ju-Jitsu se pratiquent en Judogi, non-fourni par le club.